

Avis de vacance  Ville de Saint-Martin-d'Hères	Cadre d'emplois : Attaché, attaché principal Quotité : Temps plein Publication: Interne/externe <i>durée de publication: 1 mois minimum</i> <i>(article 4 du Décret n° 2018-1351 du 28 décembre 2018 relatif à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques).</i> Poste occupé par Mylène Ogier jusqu'au 01/06/2020 <i>n° de DV au CDG:</i> <i>date DV:</i>	Date de création: CM 26 septembre 2013 Poste n°289 Date de mise à jour 12/05/2020 Note de service n°2020/ EL/MN/VD/
Filière : Administrative Catégorie : A	Délai de dépôt des candidatures Samedi 27 juin 2020	
DIRECTION GENERALE DES SERVICES / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT URBAIN AFFECTATION : DIRECTION DE L'HABITAT ET DES POLITIQUES DE LA VILLE		
Chef(fe) de service Logement		

La ville de Saint Martin d'Hères, ville dynamique, innovante et solidaire, attachée à un service public de qualité et ancré dans la proximité avec les usagers, recrute un(e) chef(fe) de service logement placé(e) sous la responsabilité de la Directrice Habitat et des Politiques de la ville.

Dans le cadre des nouvelles organisations de compétences au sein de la métropole, la ville de Saint Martin d'Hères poursuit son implication forte dans la politique de l'habitat, tant en matière de logement social qu'au travers des politiques d'accompagnement du logement privé notamment. Saint Martin d'Hères confirme son attachement à une politique favorisant le logement pour tous et le développement d'une ville harmonieuse.

Missions de la Direction Habitat et Politique de la ville

Les missions de la direction se déclinent en 2 domaines d'intervention en direction des habitants de la Ville :

Habitat : Dans le cadre des nouvelles organisations en matière de pilotage de la politique du logement par la Métropole, le service met en œuvre une mission de service public de gestion de l'offre et de la demande de logement, conduit un partenariat renforcé avec le secteur privé du logement, notamment dans le cadre des OPAH (opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat) et du dispositif Mur Mur.

Il met en œuvre le suivi du Programme Local de l'Habitat de l'agglomération (PLH) avec Grenoble Alpes Métropole et porte les objectifs de la ville au sein de cette politique métropolitaine.

Politique de la Ville, Gestion Urbaine et Sociale de Proximité et Lutte contre les discriminations : Élaboration et suivi du Contrat de ville en lien avec les services concernés, pilote du projets de renouvellement urbaine, encadrement et coordination de la Gestion Urbaine de Proximité, et pilote de la mission égalité.

Missions du poste

Depuis la loi MAPTAM et les lois liées au logement social, Grenoble Alpes Métropole pilote le réseau de gestion de la demande de logement et la convention intercommunale d'attribution.

La ville a choisi de rester fortement engagée et participe au réseau métropolitain avec un service d'accueil de niveau 3 et une implication forte dans la politique d'attribution (CSI, équilibre territoriaux...). Le (la) chef(fe) de service logement met en œuvre la politique de gestion de la demande de logement public dans le cadre des orientations municipales et métropolitaines.

Dans le cadre de la loi MAPTAM, la maîtrise d'ouvrage de l'accompagnement du parc privé est une compétence métropolitaine. Forte de son engagement de longue date et du besoin du parc privé, la ville reste très engagée dans cette politique d'accompagnement au côté de Grenoble Alpes Métropole et apporte sa connaissance et son suivi de proximité. Le(la) chef(fe) de service logement met en œuvre la politique d'accompagnement des copropriétés privées dans le cadre des orientations municipales.

Par ailleurs, il (elle) gère le parc de logement et des jardins familiaux de la ville, en lien avec son environnement et la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

Il(elle) participe en lien avec la directrice à l'élaboration et au suivi de la politique de l'habitat dans le cadre du PLH métropolitain.

Activités principales

Manager le service :

- organiser les missions, s'assurer de la bonne gestion des secteurs et veiller à la cohérence des projets menés au sein de son service
- animer et accompagner l'équipe,
- participer à l'élaboration du budget et suivre la gestion budgétaire du service,
- suivi et évaluation des activités du service,
- suivre les évolutions législatives et réglementaire

Mettre en œuvre la politique de gestion de la demande de logement public dans le cadre des orientations municipales et métropolitaines :

- organisation et suivi du service d'accueil,
- mise en œuvre et garant des procédures de proposition d'attribution en interne, en lien avec les bailleurs sociaux et les autres réservataires,
- participation au travail intercommunal sur la demande de logement (Commission sociale intercommunale, groupes de réflexion, club utilisateur SNE...)

Mettre en œuvre de la politique d'accompagnement des copropriétés privées dans le cadre des orientations municipales :

- mise en œuvre en interne et avec l'ensemble des partenaires (METRO, ANAH...) des dispositifs d'accompagnement des copropriétés, participation aux groupes techniques ad hoc,

- garant du suivi de proximité et de l'adéquation avec les besoins des copropriétés, participe à l'évaluation des opérations avec la Métro.

Gérer le patrimoine de la ville, en lien avec son environnement et la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

- garant de la gestion administrative des logements, garages et jardins familiaux,
- garant du lien avec les services techniques et la GUSP sur la gestion technique

Participer en lien avec la directrice à l'élaboration et au suivi de la politique de l'habitat :

- participe à l'élaboration des programmations de logements avec la direction de l'aménagement,
- suivi du Plan Local de l'Habitat,
- suivi et évaluation des conventions avec les bailleurs sociaux

Savoirs	Savoirs faire
Connaître les politiques de l'habitat, analyser les évolutions de l'environnement Maîtriser l'outil informatique, Word, Excel, tableaux de bord...	Savoir gérer un service en lien avec le public parfois avec des problématiques complexes Savoir encadrer et manager une équipe, gérer des conflits et rendre des arbitrages Aider à la prise de décision Rechercher, analyser, synthétiser des informations
Qualités	
Rigueur, ordre, méthode Disponibilité Qualités relationnelles, capacité d'écoute Discrétion Sens du service public	

Habilitations	Conditions d'accès
	• Recrutement par voie statutaire (priorité au fonctionnaire titulaire /
Conditions d'exercice particulières	

• Horaires de bureau • Réunion en fin de journée ponctuellement	lauréat de concours) • Master 1 ou 2 • Permis B apprécié
Conditions de rémunération	
Traitement de base aux conditions de la Fonction Publique Territoriale (FPT) Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) Forfait cadre 10 jours	

Avantages et participations de l'employeur

Sans condition d'ancienneté

- Plan de Déplacement d'Administration (PDA) remboursement à hauteur de 70% de l'abonnement (plafond de 86,16€ /mois)
- Mutuelle labellisée FPT : participation selon la composition de la famille
- Prévoyance labellisée FPT : participation selon l'indice

Sous condition de 3 mois d'ancienneté

- Prime annuelle : versée en 2 fois (juin et novembre)
- Proposition d'adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) donnant droit à des prestations et avantages (loisirs, culture, événements, familiaux...)
- Restaurant collectif

Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service public et des techniques de travail.

Les fonctionnaires du cadre d'emplois des rédacteurs en fonction ou les agents non titulaires en fonction, les lauréats du concours de rédacteur voudront bien faire acte de candidature, (**lettre de motivation + CV obligatoire**), à Monsieur Le Maire - Direction des Ressources Humaines - Service Développement Emploi et Compétences

par email au : secteur.recrutement@saintmartindheres.fr

Les candidatures internes se font sous couvert du chef de service.

(Tampon)	Le Directeur Général des Services